

## Procès-Verbal de séance

### Séance du 22 Mai 2023

L' an 2023 et le 22 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine, Maire

**Présents** : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

**Excusés** : Mme BORDIN Ingrid

**Absents** : M.GOIBEAU Ludovic

**Assistait également** : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire de mairie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 15/05/2023

**Date d'affichage** : 15/05/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 23 mai 2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HEURTEBISE Sandrine

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Approbation du procès-Verbal du 6 avril 2023** - 2023-050  
**Droit de préemption urbain** - 2023-051  
**Dénomination d'une voie publique** - 2023-052  
**Dénomination d'une voie publique** - 2023-053  
**Indemnités de gardiennage des églises communales** - 2023-054  
**Convention cinéma Confluences** - 2023-055  
**Devis illuminations** - 2023-056  
**Devis acoustique salle Daniel Perrault** - 2023-057  
**Devis nettoyage des réseaux d'eaux pluviales** - 2023-058  
**Commerce - Bail** - 2023-059

**Approbation du procès-Verbal du 6 avril 2023**

réf : 2023-050

Le Procès-Verbal de la séance du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Droit de préemption urbain**

réf : 2023-051

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Section C n° 166 : 12, rue Principale

Le Conseil Municipal, après étude de la demande d'intention d'aliéner parcelles C157,158 et 585, décide, à l'unanimité, de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour l'immeuble situé 18, rue Principale.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

### **Dénomination d'une voie publique**

réf : 2023-052

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie communale 207 reliant la rue de Champgaillard à la voie communale n°1

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « route de Beausoleil ».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Dénomination d'une voie publique**

réf : 2023-053

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie départementale reliant la rue Principale à la rue Haute

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « rue de la Cour »
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Indemnités de gardiennage des églises communales**

réf : 2023-054

M. le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est, revalorisé en 2023 pour un montant de 496,09 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte (479,86 € en 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2023, à 496,09 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à verser à Mme Caroline Besnier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0), Claude Besnier ne prend pas part au vote.

### **Convention cinéma Confluences**

réf : 2023-055

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'opération ciné pour les vacances de juillet 2023 aux vacances de printemps 2024 dans les mêmes conditions que les précédentes conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le cinéma Confluences.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis illuminations

réf : 2023-056

M. Alain COPHIGNON, 3ème adjoint, présente au Conseil Municipal les devis pour les illuminations de fin d'année.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PLEIN CIEL pour un montant de 2 085,24 €.

Les crédits afférents sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis acoustique salle Daniel Perrault

réf : 2023-057

M. Serge BASNIER, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le devis de DECICAL ACOUSTIQUE pour le traitement acoustique de la salle Daniel Perrault.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DECICAL ACOUSTIQUE pour un montant de 27 600 €.

Les crédits afférents sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis nettoyage des réseaux d'eaux pluviales

réf : 2023-058

M. Serge BASNIER, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le devis de SOA, suite à la renégociation du précédent devis.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SOA, pour un montant de 9 369 € pour la première année (2023) et 4 581,60 € la seconde année (2024).

Les crédits afférents sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Commerce - Bail

réf : 2023-059

M. Alain COPHIGNON, 3ème adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter au bail la vente du matériel et la transformation de celui-ci en vente du fonds de commerce ou pas de porte.

Il demande aussi au conseil Municipal, la gratuité des loyers jusqu'en septembre, date où le commerce sera totalement opérationnel.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (11 pour et 1 abstention) d'ajouter au bail de location du commerce la possibilité de vente du matériel et la transformation de celui-ci en vente du fonds de commerce ou pas de porte.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

### Questions diverses :

- **Suivi des équipements :**

SUIVI DES DEVIS / MARCHÉS			MONTANT		
Date	Libellé	Fournisseurs	HT	TVA	TTC
04/05/2023	Bungalow camping	Mybungalow	11 900 €	2 380 €	14 280 €
05/05/2023	Travaux électrique camping	Noyen énergies	1 611,70 €	322,34 €	1 934,04 €

- **Conseil municipal :** 12 juin et 4 septembre à 20h30
- **Journée du bénévolat :** 27 mai 2023
- **Jeux terrain multisports :** Les élus ont choisi des jeux pour placer autour du terrain multisports : rameur,

cheval, table de ping-pong et barres parallèles. Si les crédits alloués le permettent, des bacns seront installés.

- **Maison ancienne Poste** : Les élus souhaitent mettre en vente cette maison, une offre a été proposée aux locataires actuels. Nous sommes en attentes d'une réponse de leurs parts.
- **Place des 2 fonds** : Un chiffrage a été effectué, une réunion publique sera réalisée mi-juin afin de présenter le projet aux habitants le vendredi 30 juin à 19h00.
- **Chantier argent de poche** : 1ère semaine de juillet

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 02/06/2023

Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT

Le Secrétaire  
Mme HEURTEBISE Sandrine



A blue ink signature, likely belonging to the Secretary, Mme HEURTEBISE Sandrine, written in a cursive style.